

## Rapport du député Letchimy sur les RUP dans les politiques de l'Union européenne

M. Serge LETCHIMY, député de la Martinique a remis à M. Victorin Lurel, ministre des Outre-mer, son rapport de mission sur la prise en compte des spécificités des régions ultrapériphériques dans les politiques de l'Union européenne. Le Gouvernement lui avait en effet confié une mission « aux fins de lui proposer des pistes concrètes qui permettraient d'améliorer la prise en compte des spécificités des RUP dans les politiques communautaires ». Outre une description du statut européen des régions ultrapériphériques et de l'évolution du cadre juridique qui fonde la reconnaissance de leurs spécificités, le rapport se propose de dépasser les divergences d'interprétation du Traité entre la Commission européenne et les régions ultrapériphériques, et formule 43 propositions concrètes de renforcement des politiques sectorielles, aussi bien dans le domaine agricole, de la pêche, du tourisme et du traitement des déchets. Il propose également une nouvelle méthode de traitement des dossiers relatifs aux filières d'avenir.

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### Union européenne

#### 1 – BCE

Lors de sa réunion du 6 juin 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « les informations disponibles ont confirmé notre évaluation qui avait conduit à l'abaissement des taux directeurs début mai. Les tensions inflationnistes sous-jacentes devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et, en particulier, du crédit demeurent atones. Les anticipations d'inflation à moyen terme pour la zone euro continuent d'être solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. Dans le même temps, les données d'enquêtes récentes relatives au climat des affaires font état d'une légère amélioration par rapport à un bas niveau de départ. L'orientation accommodante de notre politique monétaire, ainsi que l'amélioration significative de la situation sur les marchés financiers depuis mi-2012, devraient contribuer à soutenir les perspectives d'une reprise économique plus tard dans l'année. Dans ce contexte général, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire (...). Le taux de croissance annuel négatif des prêts aux sociétés non financières (en données corrigées des cessions de prêts et de la titrisation) est passé de -1,3 % en mars à -1,9 % en avril. (...). Plus généralement, la faible dynamique des prêts continue de refléter essentiellement l'état actuel du cycle économique, l'intensification du risque de crédit ainsi que l'ajustement en cours des bilans des agents financiers et non financiers (...). Afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans les pays de la zone euro, il est essentiel que la réduction de la fragmentation des marchés du crédit de la zone euro se poursuive et que la capacité de résistance des banques soit renforcée quand cela s'avère nécessaire. Des progrès ont été accomplis depuis l'été dernier en termes d'amélioration de la situation des banques en matière de financement, de renforcement de la base de dépôts domestiques dans les pays en proie à des difficultés et de réduction de la dépendance à l'égard de l'Eurosystème, comme en témoignent les remboursements effectués au titre des opérations de refinancement à long terme d'une durée de trois ans. De nouvelles avancées décisives dans la mise en place d'une union bancaire permettront d'atteindre cet objectif. En particulier, le Conseil des gouverneurs insiste sur le caractère crucial du futur mécanisme de surveillance unique (MSU) et d'un mécanisme de résolution unique (MRU) dans le processus de retour vers un système bancaire intégré. Ces deux mécanismes doivent donc être mis en place rapidement ».

#### 2 – Union économique et monétaire

La Commission européenne a publié le 5 juin son rapport de convergence 2013 sur la Lettonie, accompagné d'un court résumé explicatif à l'intention des citoyens qui en donne le contexte. La Commission considère que la Lettonie a atteint un degré élevé de convergence économique durable avec la zone euro et propose au Conseil d'autoriser le pays à adopter la monnaie unique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Actualité législative

#### Publications au Journal Officiel

**1 – Décret n° 2013-384 du 7 mai 2013** définissant les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent ad hoc mentionné au VI de l'article L. 561-3 du code monétaire et financier.

Ce décret prévoit dans quelles conditions l'Autorité de contrôle prudentiel peut exiger la désignation d'un représentant permanent de la part d'établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'Espace économique européen, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France.

**2 – Décret n° 2013-385 du 7 mai 2013** fixant les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées à l'article L. 561-15-1 du code monétaire et financier.

Ce décret pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 a pour objet de fixer les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 € par opération ou 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire).

# ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

## SEPA - Espace unique de paiement en euros : nouveaux instruments à compter du 1<sup>er</sup> février 2014

Après le passage des marchés financiers (1999) et de la monnaie (2002) à l'euro, l'Europe se dote de l'euro scriptural avec SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros). Conformément au règlement européen n° 260/2012, les nouveaux instruments de paiement européens remplaceront définitivement leurs équivalents nationaux au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2014.

### Toutes les entreprises sont concernées.

SEPA s'applique à tous les virements et prélèvements de masse, nationaux ou transfrontaliers. Ainsi, les virements et les prélèvements que nous connaissons actuellement ne pourront plus être utilisés après le 1<sup>er</sup> février 2014.

### La migration vers les nouveaux instruments de paiement doit être lancée sans délai.

SEPA rend indispensable des modifications des systèmes d'information et de paiement des entreprises, qui doivent adapter leur fonctionnement, au plus tôt. Tout retard générera inévitablement des modifications dans l'urgence, avec le surcoût en découlant, et peut constituer un risque de blocage des paiements (règlements aux fournisseurs, salaires, recouvrement de créances, ...) si les évolutions nécessaires n'ont pas été réalisées à temps.

SEPA permet également de disposer d'instruments de paiement harmonisés, simplifiés et fiables pour les opérations d'achats et de ventes. Il offre l'opportunité à chaque entreprise de faire évoluer sa stratégie en termes d'organisation et de gestion de sa trésorerie.

### Prenez contact avec votre banquier et votre expert comptable.

Dans la conduite du projet de migration SEPA, les interlocuteurs privilégiés sont les établissements bancaires, les experts-comptables, mais aussi les conseils en système d'information, les éditeurs de logiciels et les associations professionnelles.

Pour obtenir les conseils et les informations utiles, voici des liens vers quelques sites :

- le site du Comité national SEPA, [www.sepafrance.fr](http://www.sepafrance.fr),
- le site de l'IEDOM, [www.iedom.fr/iedom/migration-sepa](http://www.iedom.fr/iedom/migration-sepa) (qui met à disposition la brochure publiée par la Banque de France, « Réussir votre migration à SEPA », la présentation faite lors des réunions d'information organisées dans les DOM en avril, ainsi que le dossier de presse correspondant),
- le site du CFONB, [www.cfonb.org](http://www.cfonb.org) (qui permet d'obtenir les documents et brochures relatives aux nouvelles opérations SEPA, dans les rubriques Prélèvement - Effet de commerce -TIP et Virement - Télérèglement),
- le site de la BFB : <http://www.banques-sepa.fr/>.

## BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

### Commerce extérieur : baisse des échanges

En cumul, à fin avril 2013, les exportations sont en baisse de 15,3 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution tient principalement au repli des exports de produits pétroliers (-56,2 %). De même, les importations sont en retrait de 12,8 %, en raison de l'absence des imports d'hydrocarbures (-99,3 %). En effet, l'arrêt technique programmé de la raffinerie au premier trimestre a conduit à interrompre les approvisionnements et les livraisons de produits pétroliers bruts et raffinés.

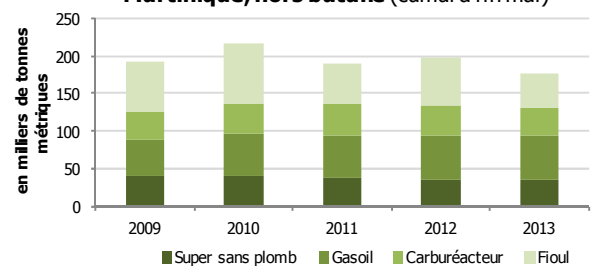
Hors produits pétroliers, les exportations, principalement tirées par la vente de matériels de transport et de produits agricoles, sont en progression de 31,9 % par rapport à l'année précédente. Pour leur part, les importations reculent de 1,0 %, principalement en raison de la baisse des importations d'équipements mécaniques, de matériel électrique, électronique et informatique.

### Produits pétroliers : contraction de la consommation

A fin mai 2013, les quantités de carburant mises à la consommation sur le marché martiniquais s'élèvent globalement à 199 milliers de tonnes métriques. En cumul, depuis le début de l'année, les volumes sont en diminution de 9,0 % par rapport à ceux de l'année précédente.

Les carburants routiers représentent 46,7 % des hydrocarbures mis à la consommation. Le fioul et les carburéacteurs représentent respectivement 22,8 % et 19,2 % du total. Dans le détail, les volumes de super sans plomb sont en repli de 4,1 %, alors que ceux du gasoil progressent de 1,2 %.

Hydrocarbures mis à la consommation en Martinique, hors butane (cumul à fin mai)

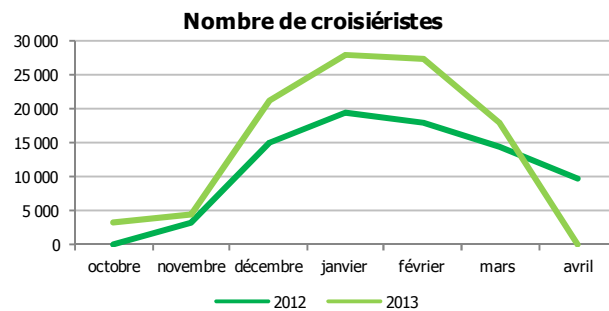


Source : SARA

## Tourisme : haute saison encourageante

L'accueil de croisiéristes en Martinique a enregistré une croissance de 28,5 % au cours de la haute saison 2012-2013 (qui s'étend d'octobre à avril), avec 102 006 passagers contre 79 408 la saison précédente. Le nombre de navires en circulation au cours de la période est en diminution (-42,3 %), mais le nombre moyen de passagers progresse sensiblement (1 821 passagers, soit +1 000 en moyenne).

Dans le secteur de l'hôtellerie, l'enquête de fréquentation hôtelière de l'INSEE montre une amélioration de la fréquentation en début d'année. Ainsi, en janvier 2013, le taux de fréquentation atteint 73,7 % (+2 points sur un an) et le nombre de nuitées progresse de 2,8 %.

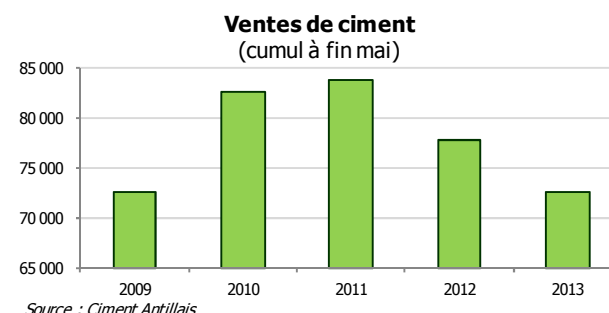


Source : DD PAF

## BTP : début d'année difficile

Les ventes totales de ciment en Martinique reculent de 6,8 % en cumul à fin mai et atteignent 72 541 tonnes, contre 77 815 tonnes un an auparavant.

Dans le détail, les ventes en sacs, d'ordinaire dévolues à la construction privée, et les ventes en vrac, généralement destinées aux travaux publics, enregistrent une baisse respective de 4,3 % et de 7,8 %.



Source : Ciment Antillais

# PRINCIPAUX INDICATEURS

## INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
<b>Prix</b> (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- avril 2013	129,6	-0,6 %	+0,9 %
<b>Chômage</b> (source : DIECCTE)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- avril 2013	44 307	+0,1 %	+2,2 %
<b>Allocations chômage</b> (source : Pôle emploi)	Nombre d'allocataires de Pôle emploi	- avril 2013	21 626	-1,0 %	-0,1 %
<b>RSA</b> (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- décembre 2012	39 147	+1,0 %	+4,8 %
<b>Commerce extérieur</b> (source : douanes)	Importations (millions d'euros)	- avril 2013	230,3	+22,5 %	-10,8 %
	Exportations (millions d'euros)	- avril 2013	20,6	-55,1 %	-58,3 %
	Taux de couverture mensuel		8,9 %		-10,2 pts
<b>Grande distribution</b> (source : DIECCTE)	Ch. d'affaires des hypermarchés (millions d'euros)	- mars 2013	46,1	+14,1 %	-6,8 %
	Cumul annuel de chiffre d'affaires (millions d'euros)	- mars 2013	129,2		-0,9 %
<b>Vulnérabilité des ménages</b> (source : IEDOM)	Personnes physiques en interdiction bancaire	- mai 2013	17 346	-0,1 %	-0,5 %
	Retraits de cartes bancaires	- mai 2013	5 005		-0,4 %

## INDICATEURS SECTORIELS

			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
<b>Trafic aéroportuaire</b> (source : CCIM)	Nombre de passagers (hors transit)	- mars 2013	155 315	+4,4 %	+8,6 %
		- cumul annuel	452 267		+1,1 %
<b>Trafic maritime</b> (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- avril 2013	0	-100,0 %	-100,0 %
		- cumul annuel	73 265		+19,9 %
<b>Construction</b> (source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- mai 2013	13 559	-11,5 %	-0,9 %
		- cumul annuel	72 541		-6,8 %
<b>Immatriculations</b> (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	- mai 2013	657	-14,7 %	+0,9 %
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	- mai 2013	138	-18,3 %	+15,0 %
	Cumul annuel (VPN et VUN, hors bus, porteurs et tracteurs)		795		+3,1 %

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	02/05/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	02/05/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	02/05/2013

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

\* hors prime d'Etat

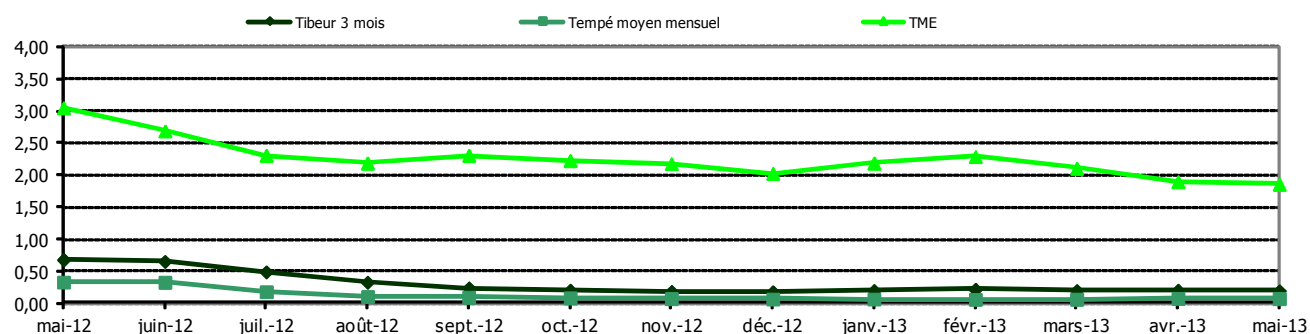
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Mai 2013)			
Février	Mars	Avril	Mai	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0683%	0,0702%	0,0819%	0,0784%	0,1120%	0,2010%	0,3020%	0,4850%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Février	Mars	Avril	Mai	Février	Mars	Avril	Mai
2,29%	2,11%	1,90%	1,86%	2,49%	2,31%	2,10%	2,06%

## Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	5,43%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09%
Prêts à taux variable	5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,55%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,29%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,29%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,03%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	16,25%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros	11,48%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

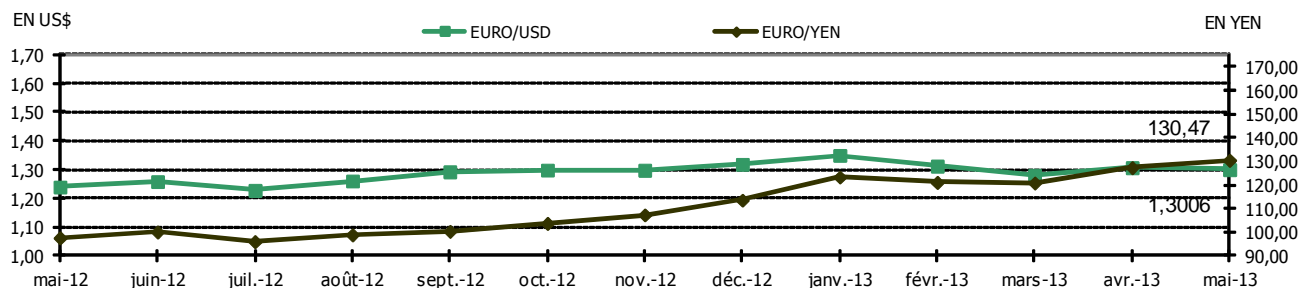
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3006	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,2174	EURO/SRD (Surinam)	4,289
EURO/JPY (Japon)	130,4700	EURO/BWP (Botswana)	11,24810	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,3265
EURO/CAD (Canada)	1,3434	EURO/SCR (Seychelles)	15,3350	EURO/DOP (Rép. Dom.)	53,5546
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,85370	EURO/MUR (Maurice)	40,486	EURO/BBD (La Barbade)	2,5994
EURO/SGD (Singapour)	1,6412	EURO/BRL (Brésil)	2,7664	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,34
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,0981	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,1779	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2857,8153	EURO/XCD (Dominique)	3,5092	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : V.-R. NUGENT

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 1, bd du Général de Gaulle - CS 50512 - 97206 Fort-de-France Cedex

Achévé d'imprimer le 11 juin 2013 - Dépôt légal : juin 2013 - ISSN 1240-3822